

Toujours plus d'actes homophobes

EN BELGIQUE ▶ Selon le dernier rapport d'Unia, le nombre de dossiers pour homophobie a crû de 10 % par rapport à l'an passé

▶ À la veille de la Gay Pride, ce samedi dans le centre de Bruxelles, Unia dévoile ses nouvelles statistiques en matière d'actes homophobes. Le constat est inquiétant : 104 dossiers ouverts l'an passé, soit une hausse de 12 % par rapport à 2015. Et un bond de 30 % par rapport à 2014. À titre de comparaison, 80 dossiers avaient été ouverts en 2012.

UN PETIT TIERS de ces agressions se déroule dans la sphère sociale : espace

public, cercle familial, voisinage. "Si l'égalité des droits fait l'objet d'une acceptation intellectuelle dans notre société, on constate que la confrontation directe pose encore problème, implique un rejet impulsif", constate le président d'Unia Patrick Charlier.

Une autre part importante (29 %) concerne des dossiers liés à des propos haineux ou discriminatoires sur les réseaux sociaux, les forums de discussion, etc. La discrimination sur le lieu de travail concerne la troisième part des dossiers ouverts (19 %) : le fameux "plafond rose". "Quand quelqu'un fait son coming out dans une entreprise, ça peut tourner mal. La

personne n'est pas forcément virée mais sa progression dans l'entreprise peut être freinée. C'est très difficile à prouver mais c'est un vrai ressenti dans la communauté."

Pour Patrick Charlier, cette augmentation est surtout "le reflet de notre activité. Une bonne campagne médiatique incite les victimes à prendre contact avec nous." Un autre phénomène peut expliquer ce retour de l'homophobie en Belgique : les manifestations contre le mariage pour tous en France en 2012 et 2013. "L'inten-

sité de ces manifestations a libéré la parole homophobe et cela a fait tache d'huile en Belgique", constate Jonas, militant gay de 26 ans. "Les homophobes qui avaient peur de l'ouvrir, ceux qui voulaient casser du PD se sont dit qu'ils pouvaient plus facilement passer à l'action."

SUR LES 104 DOSSIERS ouverts, trois ont terminé devant un tribunal, dont la tentative de meurtre à l'encontre de Guy, violé, tabassé puis jeté dans l'eau glacée de l'Ourthe en janvier 2015. Les deux agresseurs homophobes avaient été condamnés à 11 et 7 ans de prison.

M. L.

Le
plafond rose :
de l'homophobie
ordinaire dans
les entreprises



TÉMOIGNAGE

François*

32 ANS, DE BRUXELLES

"Tabassés parce qu'on se tenait la main"

"C'était il y a un an dans le centre d'une grande ville belge. On rentrait de soirée, on se tenait la main. On a croisé des jeunes qui nous ont insultés parce qu'on se tenait la main. On a réagi et là ils ont commencé à nous tabasser. Ils étaient cinq ou six. Après, on a vu les caméras, c'était assez ultraviolent. Je suis tombé dans les pommes suite

aux coups. Mon ami n'est pas tombé et a poursuivi un des agresseurs, qui l'a achevé : il l'a balancé par terre et lui a mis des coups de pied dans la tête. Un des agresseurs a été arrêté. On a gagné le procès. Il était mineur, donc il n'a pas eu de peine d'enfermement. Durant le procès, il a exprimé des regrets. Au final, nous sommes très contents que le tribunal ait reconnu le motif homophobe de l'agression et ait adopté une optique pédagogique vis-à-vis de l'agresseur."

M. L.

*Prénom d'emprunt



TÉMOIGNAGE

Mireille*

19 ANS, ÉTUDIANTE EN PROVINCE

"Je n'ai toujours rien dit à mes parents"

"Je n'ai toujours rien dit à mes parents. Seule ma grande sœur est au courant. L'autre jour, on parlait de l'homosexualité à la maison. Ma mère disait que ce n'était pas naturel. En fait, j'attends le bon moment pour lui dire. Je lui dirai un jour, c'est certain. J'attends d'avoir une relation stable pour leur montrer que c'est

normal. Si ça se trouve, je vais craquer un jour et leur dire. À la maison, ils me mettent la pression pour que j'ai un petit copain... En fait, je pensais qu'elle m'avait déjà vue avec ma petite amie de l'époque. Mais comme elle me tanne pour que je me case avec un mec, je ne sais plus trop. Quant à mon père, je n'ai vraiment aucune idée de sa réaction. Dans le doute, je préfère ne rien lui dire."

M. L.

*Prénom d'emprunt



TÉMOIGNAGE



Jonas Lecharlier
26 ANS, DE NAMUR

"J'ai pris des cours de self-défense"

"La semaine passée en pleine rue, un imbécile s'est retourné et a crié : 'Sale PD !', parce que je tenais la main de mon compagnon. Je me suis blindé par rapport à ça. Porter plainte

pour des insultes homophobes, ça n'aboutira jamais. Il faut des preuves, des témoins, etc. À la limite, et c'est dramatique, il faut de la violence physique pour que ça soit vraiment reconnu et poursuivi. En septembre dernier, je militais aux Fêtes de Wallonie. Quelqu'un est venu dans mon dos et m'a bousculé : 'C'est quoi ce drapeau de PD !' Je

réponds calmement mais la tension monte vite. Il a tenté de me frapper mais je l'ai bloqué par une clé de bras. J'ai pris des cours de self-défense. Puis, la police est arrivée. L'agresseur a passé la nuit au poste mais je n'ai pas porté plainte par peur que cela renforce encore son sentiment homophobe."

M. L.



TÉMOIGNAGE



Maxence
27 ANS, DE NAMUR

"Mon ami traité de sale PD par son proprio"

"Il m'est arrivé plusieurs fois qu'on me refuse un logement parce que je suis gay. L'an passé, je suis allé visiter un appartement avec mon partenaire. Il était très sympa

jusqu'à ce qu'il se rende compte qu'on allait partager la même chambre. Soudainement, il est devenu froid, réservé. Et, le lendemain, il nous a prévenus que l'appartement était pris. Il y a plus longtemps, un autre propriétaire m'a carrément dit qu'il ne voulait pas nous louer son bien parce que les couples homos étaient instables. Il avait peur qu'on se sépare et

qu'on ne sache plus payer le loyer. Une autre fois, j'étais chez mon copain. Son propriétaire l'a traité de sale PD, que notre mode de vie était dégoûtant ! Aujourd'hui, quand on visite un logement, on ne dit pas qu'on est ensemble. On dit qu'on est amis. On est obligé de mentir."

M. L.

La Belgian Pride mieux sécurisée

BRUXELLES La 22^e édition de la Belgian Pride, qui se tiendra dans les rues de

Bruxelles, ce samedi, sur le thème de l'asile et de la migration, verra sa sécurité renforcée. Bien que les chars soient toujours autorisés, les rues dans lesquelles ceux-ci déambuleront seront fermées à la circulation. "Toutes

les rues seront fermées par la police et des blocs de béton ainsi que d'autres obstacles seront placés afin d'éviter les attaques à la voiture bélier", commente le coordinateur de l'événement, Elio De Bolle. Quatre accès seront cependant exclusivement destinés aux riverains. Pour accéder au village de la Pride, qui sera installé sur le mont des Arts, les participants devront également passer des contrôles de sécurité.

S. N.

L'HOMOPHOBIE sur le même plan QUE LE RACISME

▣ Selon Unia, le dispositif anti-discrimination homophobe peut être amélioré

► Unia a envoyé 26 recommandations au gouvernement. Parmi celles-ci, qui devraient être débattues en commission Justice à l'automne, plusieurs paraissent primordiales aux yeux de Patrick Charlier. "Tout n'est pas noir en Belgique. Globalement, nous trouvons

que la législation est assez bonne quand on le compare à nos voisins mais elle peut être améliorée sur certains aspects."

1 "Les associations LGBT ne comprennent pas pourquoi les propos à caractère homophobe ne font pas l'objet des mêmes procédures judiciaires que celles liées aux propos à caractère raciste."

En clair, les propos à caractère raciste sont jugés devant le tribunal correctionnel tandis que les propos à caractère homophobe relèvent du délit de presse, jugé aux assises. "Il n'y a donc aucune chance qu'on aille aux assises pour de tels faits, ce qui crée un sentiment d'impunité total."

2 Un groupe prônant une conception raciste, ségrégationniste, etc. peut-être poursuivi. Mais pas un groupe prônant une conception homophobe...

3 Si on vole quelqu'un parce qu'il est homo, la justice ne prend pas en compte le mobile

abject - qui double la peine. Idem s'il y a torture, traitement inhumain et dégradant à l'encontre d'un LGTB : pas de mobile abject.

4 En matière d'emploi, la loi anti-discrimination prévoit des mesures de protection contre les repréhensibles. Mais la procédure est trop longue, trop complexe. Elle doit pouvoir être activée dès que la preuve du délit est actée. "Si Unia envoie un courrier chez un patron pour lui faire part d'un problème au sein de sa société à l'encontre d'un employé homo, le mécanisme de protection doit pouvoir être activé."

5 Faciliter la charge de la preuve. En droit, la charge de la preuve implique que "la nécessité de la preuve incombe à celui qui se plaint". Cela a pour conséquence que, dans la tête des victimes, ça ne sert à rien de porter plainte car il est très difficile de prouver l'acte homophobe.

M. L.